

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

PROCÈS VERBAL

- **Vérification du quorum**
- **Présents** : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSE, Sylvie GROSDÉMOUGE, Stéphane JANOT (arrivé à 20h16), Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.
- **Absent** : André BILLOTTE (procuration à Claude ARMBRUSTER), Fabrice HALLER (procuration à Claude VUILLEMIN).

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte à 20h01.

- **Désignation d'un secrétaire**
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.
- **Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2023**

Ni question ni remarque

POUR : 8

DELIBERATIONS

1 - 2023-3-1 : Création d'un poste d'adjoint administratif, administratif principal 2^{ème} classe

Le Maire explique que l'agence postale communale a obtenu le service de relais So-colissimo. Afin de pouvoir offrir un service de qualité aux clients (amplitude horaire élargie) il propose d'augmenter les heures d'ouverture de l'agence. L'agent en poste ne peut pas augmenter ses heures car il est déjà à temps complet.

Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un poste à hauteur de 16 h 30 hebdomadaires soit 16.5/35^{ème}.

M. Jérôme CONVERSE s'abstient.

Ni question ni remarque

POUR : 7

2 - 2023-3-2 : Choix de l'entreprise pour les travaux de bûcheronnage

Deux devis sont présentés au conseil municipal concernant les travaux de bûcheronnage.

SASU BILLOTTE
Scierie Saint-Antoine

10 845 € HT soit 13 014 € TTC
11 000 € HT soit 13 200 € TTC

Le conseil décide après présentation des devis de désigner la SASU BILLOTTE pour effectuer les travaux de bûcheronnage.

Ni question ni remarque**POUR : 8****3 - 2023-3-3 : Renouvellement de location du droit de chasse**

Le Maire indique au conseil municipal que le bail de location du droit de chasse dans les bois communaux a été signé le 29 septembre 1985 et depuis il s'applique par tacite reconduction. Le Président de l'ACCA de Granges-le-Bourg ayant changé, le Maire explique qu'il est opportun de réactualiser ce bail.

Il propose une location fixée à 400 € par an, révisable chaque année en juillet selon l'indice de révision des loyers 1^{er} trimestre.

Ni question ni remarque**POUR : 9****4 - 2023-3-4 : Cartes jeunes**

Afin de pouvoir commander les cartes jeunes pour la prochaine saison, il faut fixer les prix, ceux-ci ont légèrement augmenté par rapport à l'année dernière.

Proposition du Maire :

- Pour les habitants de la commune
 - jusqu'à 18 ans : gratuite
 - + 18 ans : 6 € avec une participation de la commune à 3 €
- Pour les non-résidents : 10 €

Ni question ni remarque**POUR : 9****QUESTIONS DIVERSES**

- Employé communal : la période de stage de l'agent d'entretien du village s'achève le 31 août et ne sera pas renouvelée suite à l'avis favorable de la CAP du 27 juin 2023. Une solution est en cours de réflexion pour son remplacement.
- Location copieur mairie : un nouveau copieur a été livré et va remplacer l'ancien qui sera installé à la poste. Cela va permettre de diminuer les coûts de location et d'impression.
- Projet école/ mairie/ APC : finalisation des plans avec l'ensemble des élus (visite sur place et explications à la fin du conseil) avant un premier chiffrage par le cabinet JBI.
- Budget eau et assainissement : le budget eau et assainissement peut être intégré au budget communal principal pour des raisons de facilité de gestion, une délibération en ce sens sera soumise à l'assemblée lors du prochain conseil.
- Consommation eau : début mai l'arrivée était de 132 m³ pour une consommation de 45 m³, début juin l'arrivée était de 81 m³ pour une consommation de 50 m³ et le 27 juin l'arrivée est de 59 m³ pour une consommation de 49 m³.

Fin de séance à 20H29.

Le Maire



Le secrétaire

